

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du 15 février 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 15 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 février 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline,
Messieurs ALBASI Maxime, QUEYREL Jean-Marie.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne,
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Madame LAURENT Nathalie procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUE Yann,
Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame BREL Chantal.

<p>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 10 Votants : 47</p>
--	---

N°2024A-04BIS-AGJ : MODIFICATION STATUTAIRE FUMEL VALLÉE DU LOT – ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL – RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE LA DÉLIBÉRATION N°2024A-04-AGJ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

047-200068930-20240215-2024A_04BIS_AGJ-DE
Reçu le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-07-09-006 en date du 09 juillet 2021, relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot, et notamment l'article 3 relatif au siège social de Fumel Vallée du Lot sise Place Georges Escande, 47500 FUMEL ;

Vu la délibération n°2019E-125-DTU en date du 28 novembre 2019 relative à l'acquisition des lots de la Mutualité française, Avenue de l'Usine à Fumel, présentant les avantages de ce déménagement pour Fumel Vallée du Lot :

- Rassembler dans un même lieu les activités administratives,
- Optimiser l'utilisation des salles de réunion et des salles du personnel,
- Rationaliser l'organisation de Fumel Vallée du Lot,
- Donner une visibilité à la Communauté de Communes,
- Participer au réaménagement du quartier de l'Usine.

Vu le courrier adressé à Monsieur le Sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, en date du 20 décembre 2023, relatif au déménagement début janvier 2024 du siège social de Fumel Vallée du Lot au 34 avenue de l'Usine 47500 Fumel ;

Considérant l'emménagement effectif des locaux administratifs au 34 avenue de l'Usine, 47500 Fumel à compter du 08 janvier 2024 ;

Monsieur le Président informe qu'il convient de modifier l'article 3 des statuts de Fumel Vallée du Lot afin d'y inscrire le nouveau siège social sur ce lieu.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le Conseil Communautaire

1°) - Décide d'adopter la modification statutaire suivante :

Article 3 :

Le siège social de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot est transféré sis 34 Avenue de l'Usine, 47500 Fumel à compter du 08 janvier 2024 ;

2°) – Sollicite les communes membres de Fumel Vallée du Lot, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire par délibération en conseil municipal ;

3°) - Précise que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, leur décision sera réputée favorable ;

4°) - Donne pouvoir à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;

5°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20240215-2024A_04BIS_AGJ-DE
Reçu le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 février 2024

La Secrétaire de séance,



GARGOWITSCH Sophie

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 23 février 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 23 février 2024